

Nantes, le 10 décembre 2025

Bureau DEC 5
Dossier suivi par :
Pascale FOURTEAU
02 40 37 38 23
pascale.fourteau@ac-nantes.fr

BP 72616
44326 NANTES Cedex 3

La Rectrice de l'Académie de Nantes

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des lycées d'enseignement général et
technologique publics et privés

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des lycées agricoles publics et privés

Monsieur le Proviseur du Prytanée de La Flèche

Objet : Olympiades de mathématiques – session 2026

Références : circulaire n°2000-219 du 28 novembre 2000 - note de service 2015-175 du 27 octobre 2015

La circulaire citée en référence a créé les Olympiades de mathématiques. Cette action éducative déconcentrée est reconduite pour l'année scolaire 2025-2026.

Le concours est ouvert aux lycéens des classes de premières générale et technologique.

Les établissements peuvent effectuer l'inscription de leurs candidats **dès à présent et jusqu'au vendredi 20 février 2026.**

L'inscription des candidats s'effectue sur l'application ADAGE. L'établissement doit s'inscrire à l'appel à projets « Olympiades de mathématiques ».

Afin que chaque élève puisse concourir dans les conditions les plus favorables, l'épreuve se déroule **dans chaque établissement présentant des candidats.**

Au début du mois de mars, le Rectorat transmet à chaque établissement ayant des candidats la maquette des sujets, la liste d'émargement, les étiquettes d'anonymat, les convocations individuelles des candidats et la papeterie nécessaire au déroulement de l'épreuve.

ATTENTION : il est impératif que les candidats composent exclusivement sur les copies modèles E.N. avec bandeau d'anonymat fournies par la DEC.

Chaque chef d'établissement concerné se chargera :

- de dupliquer le sujet en fonction du nombre de candidats de l'établissement,
- de compléter les convocations à remettre aux candidats en indiquant le bâtiment et la salle où a lieu l'épreuve,
- d'organiser au sein de l'établissement la passation de l'épreuve (salle, surveillant, liste d'émargement).

L'épreuve est organisée **le mercredi 18 mars 2026 de 8h à 12h10.**

Les candidats ne sont autorisés à quitter la salle d'examen **qu'une heure trente après** le début de l'épreuve.

Transmission au rectorat

Au terme de l'épreuve et pour le **jeudi 26 mars 2025** au plus tard, chaque établissement adresse au Rectorat (*Direction des examens et concours, DEC 5.1, BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3*), soit par **livraison directe** contre signature, soit par **envoi sécurisé et rapide** :

- les copies non anonymées (non massicotées mais avec leur étiquette de numérotation), triées en quatre lots suivant les deux catégories de candidats (d'une part 1^{ère} générale spécialité mathématiques et, d'autre part, 1^{ère} générale hors spécialité mathématiques et 1^{ère} technologique) et les deux épreuves. Dans chaque lots les copies seront classées par numéro de candidat et le tout sera rassemblé dans la chemise de ramassage des copies fournie avec le sujet, Pour l'épreuve par équipe, l'étiquette d'un seul des membres de l'équipe sera collée sur la copie commune.
- la liste des élèves inscrits émargée par les présents (noter AB si le candidat est absent),
- la liste de composition des équipes de candidats pour la seconde partie de l'épreuve.

Une fois réceptionnés les envois des établissements, les copies sont transmises à la cellule académique des Olympiades de mathématiques qui assure les opérations de correction et de diffusion des résultats.

Je vous remercie de votre contribution au bon déroulement de ces Olympiades.

*Pour la Rectrice et par délégation,
le Directeur des Examens et Concours,*



Jean-Eudes AYMER